

Important Demandes de bourses de lycée - Rentrée 2019, c'est maintenant!

publié le 24/06/2019

RAPPEL :

Les demandes de bourses pour l'entrée au lycée doivent se faire avant le 04 juillet, dernier délai.

Les demandes se font en ligne, par votre espace parents. Aucune demande ne pourra être faite à la rentrée prochaine.

Attention, le barème des bourses de lycée n'est pas le même que celui des bourses de collège.

Veillez vous référer au courrier qui vous a été transmis par l'intermédiaire de l'enfant en date du 28 mars 2019.

Le secrétariat se tient à votre disposition pour tout problème rencontré lors de l'établissement de votre demande.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.